LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

https://impotsdirects.public.lu

n° de dossier											
modèle 101 F											page : 1/1

Réinitialiser

Contrat de mandat

Entre les soussignés :

Nom du mandant - prénom du mandant [1] [2]

Numéro d'identification national [3]

Numéro de dossier [4]

Numéro - rue [5] [6]

Code postal - localité - pays [7] [8] [9]

Désigné(e) ci-dessous par le "mandant"

Et

Le mandataire est une personne morale

Désignation de la société [10]

Numéro - rue [11] [12]

Code postal - localité - pays [13] [14] [15]

Le mandataire est une personne physique

Nom du mandataire - prénom du mandataire [16] [17]

Numéro - rue [18] [19]

Code postal - localité - pays [20] [21] [22]

Désigné(e) ci-dessous par le "mandataire"

Considérant que le mandant désire confier un mandat au mandataire ;
Considérant que le mandataire accepte d'exercer le mandat que désire lui confier le mandant ;
Considérant que les parties désirent confirmer leur entente par écrit ;
Considérant que les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de ce mandat.

En conséquence de ce qui précède, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet du mandat

Le mandat est valable pour le dépôt électronique de la déclaration pour l'impôt sur le revenu (y compris les pièces justificatives) via la démarche MyGuichet, la signature et le consentement RGPD au nom et pour le compte du mandant

pour l'année d'imposition [23]

La réception des bulletins d'impôt n'est pas visée par ce mandat.
Le contribuable reste responsable de sa déclaration pour l'impôt sur le revenu.
Il est responsable quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la sincérité de la déclaration.

Article 2 : Durée du mandat

Le mandat est valable pour une seule année d'imposition. Il doit être renouvelé lors de chaque nouvelle démarche électronique pour le dépôt d'une déclaration pour l'impôt sur le revenu d'une année d'imposition subséquente du mandant.
Le mandat prend fin par le décès du mandant ou du mandataire.

Les données à caractère personnel communiquées par les administrés sont traitées par l'Administration des contributions directes en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).
Pour plus de détails, veuillez consulter les informations sous https://impotsdirects.public.lu/fr/support/delpph.html.

Fait à _____ , le _____

Fait à _____ , le _____

Signature du mandant

Signature du mandataire